## **Ecole paroissiale de La Valette**

# Demande d'inscription

Année scolaire 2024-2025



Chef d'établissement : **Christine Terrenoir** Directrice pédagogique : **Sœur Marie Jammot** Responsable pastoral : **Père Martial Merlin** 

Président de l'OGEP La Valette : Dominique Bertaud

Courriel: inscriptions@ecoleparoissialedelavalette.org

Site: www.ecoleparoissialedelavalette.org

Nous avons le plaisir de vous transmettre le dossier d'inscription pour la prochaine année scolaire. Ce dossier contient

- 1- La charte de l'Ecole
- 2- Le règlement intérieur
- 3- Le règlement financier de l'Ecole
- 4- La charte de l'élève
- 5- Le trousseau de l'élève
- 6- Protection des données
- 7- Règlement et tarif du périscolaire

Ces sept premiers chapitres sont à conserver par vos soins.

8- Partie à renvoyer à l'Ecole

## 1- Charte de l'Ecole paroissiale de La Valette

#### L'esprit général de l'Ecole

L'Ecole paroissiale de La Valette est ouverte à toutes les familles, quelles que soient leurs conditions sociales. Elle forme l'enfant dans toutes ses dimensions. Elle éduque à l'amour de la vie, de la vérité, de la bonté et de la beauté. Elle prépare des adultes libres, solides, heureux de vivre en enfants de Dieu au service de l'Eglise et de la société. Elle accompagne les familles dans leur responsabilité éducative et spirituelle. Elle bénéficie d'une communauté éducative profondément soudée autour de valeurs chrétiennes, du chef d'établissement et du responsable pastoral de l'Ecole. Elle est en lien avec l'Enseignement Catholique du diocèse de Fréjus-Toulon.

#### Les cinq piliers du projet éducatif

#### 1- Viser l'excellence dans son travail

L'excellence dans le travail scolaire consiste avant tout à éveiller l'intelligence à l'amour du vrai et du beau « Car la vérité rend libre et comble de joie » dit la devise de l'Ecole Paroissiale de La Valette-du-Var. L'Ecole vise une qualité, une richesse et une précision des contenus transmis qui permettront à l'enfant d'acquérir le sens de la curiosité, du questionnement, un vocabulaire riche et à développer au mieux sa capacité d'expression tant écrite qu'orale. Les enseignants veillent particulièrement à développer chez l'enfant la rigueur, le goût du travail bien fait: ils l'encouragent à donner le meilleur de lui-même.

La pédagogie de l'Ecole est fondée sur deux pôles: la transmission de connaissances vastes et solides et le profond respect de la personnalité de l'enfant: ses talents, ses centres d'intérêts et son rythme d'apprentissage. Ainsi, le matin est plutôt consacré aux matières principales (mathématiques et français), l'après-midi aux matières d'éveil (histoire, géographie, sciences, sport, théâtre, arts plastiques, anglais...)

Les programmes scolaires sont développés en propre par l'Ecole selon le programme pédagogique d'Alliance Plantatio (par cycle) et respectent les objectifs du socle commun posés par l'Education Nationale. L'Ecole s'appuie sur des méthodologies d'apprentissage reconnues et éprouvées dans les matières fondamentales et sans cesse évaluées, destinées à structurer l'intelligence de l'enfant. Les enseignants développent particulièrement le goût de la lecture.

#### 2- Grandir dans la liberté

La liberté se forme avant tout par l'acquisition des vertus morales qui disposent l'enfant à aimer toujours plus le bien. On l'encourage à faire des efforts par amour du bien et on l'invite à se dépasser et à se donner en lui offrant des exemples de grands hommes et de saints. On le pousse particulièrement au dévouement, à la loyauté et à la pureté du cœur. On l'invite à être fidèle à la parole prononcée. On veille à développer chez l'enfant le sens des responsabilités en lui confiant des tâches de la vie de la classe et du fonctionnement de la vie de l'Ecole. De manière conjointe, l'enfant apprend à être autonome en posant des actes raisonnés de sa propre initiative, de plus en plus libre du regard des autres et tendu vers la recherche du bien. On lui apprend à aimer sa culture: la France, ses racines, son histoire. Enfin, on fera attention à développer les talents propres de l'enfant, en les repérant et en favorisant l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à leur déploiement.

#### 3- S'émerveiller

Développer l'esprit d'émerveillement de l'enfant est une exigence de l'éducation car il lui permet d'unifier sa volonté et son intelligence dans la recherche joyeuse de la vérité. L'enseignant-éducateur développe cet esprit d'émerveillement, qu'il transmet dans ses cours et durant les sorties. L'enfant est mis en contact avec la beauté de la

#### 4- Développer une relation personnelle avec Dieu

V1 2 L'esprit d'émerveillement ouvre tout naturellement à la louange et à la gratitude, fondement de la vie spirituelle. La prière, qui sait remercier avec le cœur, est vécue à l'Ecole, dans la joie de l'Esprit Saint et le sens de la liberté spirituelle. L'Ecole favorise la découverte du Christ comme une personne vivante dont la parole touche le cœur à travers le catéchisme particulièrement et développe l'esprit d'intériorité chez les enfants par des temps de prière silencieuse et la pratique des sacrements.

#### 5- Accompagner les parents sur les plans éducatifs et spirituels.

Le projet de l'Ecole repose sur une cohérence éducative recherchée entre les valeurs portées par l'Ecole et ce qui peut se vivre dans les familles. Il s'appuie notamment sur une école des parents dont la participation est indispensable. L'attention des familles aux recommandations éducatives est importante pour que l'enfant comprenne la cohérence du discours. En même temps, l'Ecole est attentive à la situation de chaque famille accueillie. Elle veille au développement de liens bienveillants entre les familles. La proposition de la foi est faite aux parents de l'Ecole car celle-ci considère que l'enfant sera mieux accompagné dans son cheminement de foi si les parents eux-mêmes s'ouvrent à la dimension spirituelle de la vie. Un accompagnement dans la foi est également proposé aux parents.

- Les engagements concrets des familles pour la vie scolaire de l'enfant :
- Adhésion à la charte
- Respect du règlement intérieur (organisation de la vie scolaire, rythme journalier, uniforme, règles de vie...)
- Participation à un service hebdomadaire
- Présence obligatoire à l'école des parents une fois par période (la 1e et la 2e année)
- Présence obligatoire aux messes de rentrée et de fin d'année

## 2-Règlement intérieur de l'Ecole

#### I. Le rythme scolaire

#### • Les horaires

Les lundi, mardi, jeudi, vendredi, les cours se déroulent de <u>8h30 à 11h55</u> et la reprise à 13h30. Ils se terminent à **16h20 pour les maternelles**, **16h30 pour les élémentaires**.

## Les élèves du CP au CM2 peuvent avoir des cours de soutien le lundi, mardi, jeudi et vendredi soir entre 16h45 et 17h30.

L'enfant doit être présent **5 minutes avant le début des cours.** L'Ecole ouvre ses portes à 8h15 le matin et à 13h20 le midi. Un périscolaire est assuré le matin à partir de 7h et de 16h30 à 18h30 le soir, en fonction des besoins. Chaque enfant est tenu d'assister à l'ensemble des activités de l'Ecole pendant les heures prévues. L'assiduité est indispensable à la réussite de l'enfant. Toute absence doit être signalée à l'Ecole dans la demi-journée. L'enfant doit présenter un mot d'excuse ou un certificat médical dans son cahier de correspondance. Les parents doivent faire rattraper le travail effectué lors des absences en demandant les consignes à l'enseignante.

#### • Le calendrier

Le calendrier des vacances est celui de l'académie de Nice. Des jours chômés pourront être fixés en cours d'année et seront transmis aux parents en début d'année. Quelques dates importantes de l'année :

- Date de rentrée : lundi 2 septembre 2024
- Le Vendredi Saint est une journée spirituelle à l'Ecole à laquelle les parents peuvent être conviés.
- Fin des cours : vendredi 27 juin 2025

#### II. La vie scolaire

#### • Le temps du midi

Pour le déjeuner, les enfants peuvent rester sur place et apporter un repas chaud dans une boîte isotherme. Le repas se prend ensemble sous la responsabilité d'un éducateur aidé par 3 ou 4 parents (à tour de rôle) qui veillent à l'ambiance familiale (partage, convivialité, propreté), au respect de la nourriture et assurent avec les enfants le rangement et le nettoyage des tables et de la salle.

#### • Les équipes de vie

Les enfants sont répartis en équipe de vie. Une équipe est chargée d'une mission à accomplir au service de la collectivité. Elle regroupe des enfants d'âges différents et est menée par un « capitaine » (aîné) qui montre l'exemple

aux plus jeunes. Les équipes dressent la table pour le déjeuner, participent au rangement et au nettoyage de la salle à manger, des classes et de la cour, s'investissent dans l'animation des temps spirituels de l'Ecole, nourrissent et prennent soin des animaux...

#### III. Le suivi de scolarité

#### • La communication Ecole/famille

Une **réunion de parents** a lieu courant septembre pour présenter l'Ecole et chaque classe avec ses objectifs pédagogiques, ses outils et méthodes de travail. Elle permet de répondre aux questions des parents. Des **rendez-vous individuels** avec les parents pour faire le point sur la progression de l'enfant se déroulent entre novembre et décembre. La correspondance entre les maîtresses et les familles peut se faire par l'**agenda scolaire** (informations, demande de rendez-vous).

De nombreux échanges entre l'Ecole et les familles se font également par courriel.

#### • La tenue vestimentaire

Les élèves portent **un uniforme** pendant le temps scolaire. Cet uniforme doit être toujours propre et complet. Les bijoux, la mini-jupe et le vernis à ongles ne sont pas autorisés. Toutes les affaires, vêtements et matériel, doivent être marqués au nom de l'enfant. Pour les activités sportives, les enfants doivent porter une tenue adaptée.

#### • Le travail

Un relevé de travail et de notes sera transmis à la veille des vacances scolaires aux parents des élèves des classes élémentaires. Les élèves de maternelle reçoivent un bulletin annuel. Le travail et le comportement sont récompensés par des bons points dans les classes élémentaires ainsi que par la remise des prix en fin d'année.

#### • La discipline

L'entrée en classe se déroule en rang et en silence. Les règles de politesse ainsi que le vouvoiement envers les maîtresses et tous les adultes sont exigés. Une fiche de conduite hebdomadaire est à signer par les parents le vendredi soir et à rapporter en classe le lundi suivant. Le respect du règlement et un travail régulier de la part de l'enfant sont exigés. Les enfants doivent prendre soin du matériel mis à leur disposition, qu'il soit personnel ou collectif : fournitures, manuels, mobilier, locaux... Toute dégradation ou détérioration sera prise en compte financièrement et réparée par l'enfant et ses parents. Les jeux, jouets, objets dangereux, bijoux, revues, chewing-gum, bonbons, gadgets à la mode... ne sont pas autorisés dans l'enceinte de l'Ecole. Les téléphones portables sont interdits, sauf nécessité familiale (à voir avec la directrice).

Il est demandé aux parents :

- de déposer leur enfant au portail de l'Ecole pour les élèves d'élémentaire. Les parents d'élèves de maternelle sont autorisés à accompagner leur enfant dans leur classe.
- par respect des autres, de signaler toute maladie infantile ou la présence de poux et de s'engager à les traiter efficacement.
- de garder à la maison les enfants contagieux et fiévreux.
- de ne confier aucun objet de valeur, ni somme d'argent aux enfants. L'Ecole décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Néanmoins, il est important de nous signaler un problème de cet ordre afin de pouvoir clarifier la situation avec les enfants.

#### • Les sanctions

En cas de problème de comportement ou de manque de travail, l'enseignant s'entretient avec les parents pour comprendre l'attitude de l'enfant et trouver une solution avec lui. En cas d'agissements graves, la directrice, avec l'avis du professeur, peut décider une exclusion temporaire ou définitive.

Sont considérés comme agissements graves :

- la non-adhésion à la charte
- l'atteinte à l'intégrité physique des élèves
- le comportement désordonné mettant en péril l'instruction et la sérénité au sein de la classe ou de l'Ecole

#### • La charte de l'élève

L'enfant s'engage à respecter la charte de l'élève présentée ci-après dans le dossier d'inscription.

## 3. Règlement financier

#### • Esprit général

L'École Paroissiale de La Valette est ouverte à toutes les familles de la commune ou des environs quelles que soient leurs conditions sociales. Elle considère que la mixité sociale peut être une richesse au cœur même de l'acte éducatif. Elle demande aux familles, <u>en conscience</u>, de participer financièrement <u>de manière juste</u>, sachant que <u>la scolarité d'un enfant coûte entre</u> 2 500 € et 3 000 € par an.

#### • Contributions des familles

- <u>1- Frais d'inscription</u>: 130 € à joindre au dossier d'inscription. Ils peuvent être réglés en trois chèques mis en banque respectivement en avril, mai et juin. En cas de désistement avant le 1er mai, les frais seront remboursés de 50%.
- 2- Contribution mensuelle aux frais de scolarité (prélevée chaque mois pendant 12 mois de septembre 2024 à août 2025). Le montant de votre contribution indiquée par le tableau ci-dessous, est un minimum qui dépend de votre revenu imposable et le calcul est le suivant: votre revenu imposable de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022 divisé par le nombre de personnes à charge dans le foyer: ce calcul vous permettra de déterminer votre catégorie et donc le montant de votre contribution.

	Daviens immedable non nersonne	Contribution	Contribution	Contribution	Contribution
Catégorie	Revenu imposable par personne	annuelle par	mensuelle par enfant	mensuelle	mensuelle
	(RIP*) reçu en juillet 2023	enfant	**	3ème enfant	4ème enfant
A	RIP < 6.000 €	1 440 €	120 €	84 €	72 €
В	6.001 € <= RIP < 10.000 €	1 680 €	140 €	98 €	84 €
C	10.001 € <= RIP < 14.000 €	1 920 €	160 €	112€	96 €
D	14.001 € <= RIP < 18.000 €	2 160 €	180 €	126€	108 €
Е	RIP > 18.000 €	2 400 €	200 €	140 €	120€

<sup>\*</sup> RIP = Revenu imposable annuel du foyer fiscal (IRPP) / Nombre de personnes composant le foyer fiscal

Le choix de la catégorie de contribution familiale repose sur la confiance entre les parties (familles et établissement). Afin d'éviter tout litige dans ce choix, nous nous réservons la possibilité de vous réclamer un justificatif.

Familles nombreuses : réduction de 30% pour le 3éme enfant ; 40% pour le 4ème enfant ; 50 % pour le 5éme enfant.

**En cas de difficultés**, l'Ecole est ouverte à un dialogue pour trouver une solution ensemble : dans ce cas, remplissez le formulaire « Demande de tarif exceptionnel réduit » à la page 19. Egalement, des dossiers de bourse peuvent être demandés. La bourse si elle est accordée, sera versée à l'Ecole en complément de la participation de la famille.

3-Frais de surveillance des repas et garderie : l'encadrement du repas revient à 3€ par jour par famille (et non par enfant). Toute famille s'engageant à prendre 15 tours de service dans l'année bénéficiera d'un remboursement de 50% en fin d'année scolaire. Le planning des tours sera rempli chaque mois en fonction des possibilités de chacun. Le formulaire d'inscription définitive page 18 devra être fourni à la rentrée de septembre accompagné du règlement. Le coût de la garderie est détaillé dans le règlement du périscolaire au chapitre 7 ci-après.

**4- Fournitures**: l'Ecole se charge de commander la plupart des fournitures scolaires. Il faut joindre au dossier d'inscription : **70 €** pour les GS, CP, CE et CM (correspondant aux livres, manuels, cahiers)

90 € pour les PS et MS (correspondant aux fascicules de la Boîte à Bons Points et aux fournitures spécifiques à cette classe : tablier, serviettes de table, assiettes, couverts, matériel de trousse, rouleau de papier pour la peinture...)

#### • Pérennité de l'Ecole Paroissiale

L'avenir de l'Ecole Paroissiale est garanti par les familles. La contribution qu'elles versent, étant inférieure au coût par enfant indiqué plus haut, chacune s'engage à rechercher elle-même des parrains (personnes prêtes à verser chaque mois 15 € minimum pour aider l'Ecole). C'est une démarche permanente qui consiste à parler de l'Ecole Paroissiale dans son entourage et à convaincre des personnes (ou des entreprises) à l'aider financièrement.

Il est important également d'inciter d'autres familles à inscrire leurs enfants à l'Ecole Paroissiale. La paroisse s'associe à cette recherche, de nombreux paroissiens sont eux-mêmes parrains de l'Ecole et une fois par an, une messe d'action de grâce est célébrée à laquelle la famille s'engage à participer.

L'Ecole est administrée par une association loi 1901, l'OGEP La Valette (Organisme de Gestion de l'EcoleParoissiale de La Valette) bénéficiant du statut d'association d'intérêt général ; elle est habilitée à établir un reçu fiscal en faveur des donateurs (particuliers ou entreprises) qui permet une réduction d'impôt.

<sup>\*\*</sup> Réduction familles nombreuses de 30% pour le 3éme enfant ; 40% pour le 4ème enfant ; 50 % pour le 5éme enfant

## 4. Charte de l'élève

Je suis **heureux** car je me sais aimé de Dieu, de mes parents et de mes professeurs.

J'obéis à tous les adultes : c'est mon premier devoir.

J'aspire à être un bon ami pour mes camarades.

Je suis honnête car je sais l'importance de dire la vérité.

Je suis **poli** avec toutes les personnes qui m'entourent.

Je vouvoie les adultes; je dis S'il vous plaît et Merci.

Je demande **pardon** lorsque j'ai fait du mal.

Je suis **enthousiaste** pour apprendre de nouvelles choses.

Je participe dans la **joie** à la prière de l'école.

Je m'applique dans mon travail.

Je suis **soigneux** avec mon matériel et celui des autres.

J'aime ma famille, mon école et mon pays.

Je vise l'excellence en donnant le meilleur de moi-même.

Je m'engage à suivre la charte de tout mon cœur.

#### 5 - Trousseau de votre enfant

Les élèves de l'Ecole paroissiale de La Valette portent un uniforme. Il aide chaque enfant à habiter son **identité d'élève** et l'encourage à vivre un **esprit de famille**. Il lui donne un sentiment d'appartenance à une communauté respectant les mêmes valeurs.

L'uniforme conduit l'élève à **s'ouvrir à l'autre** pour découvrir ses richesses profondes et ses différences au-delà de l'apparence. Cette tenue vestimentaire favorise **l'esprit fraternel** au sein de l'Ecole.

Pour toutes les classes, de la maternelle au CM2

Sur le site de Marks & Spencer, rubrique uniforme scolaire.

<u>Lien</u>: http://www.marksandspencer.com/fr/l/enfant/uniforme-scolaire

- un polo à manches courtes ou une chemise bleu ciel
- un pull ou gilet gris
- pour les filles : une jupe, jupe-culotte, jupe-short (longueur décente, au-dessus du genou) ou pantalon bleu marine
- des collants gris ou blancs (sans motifs ni couleurs)
- pour les garçons : un bermuda ou un pantalon bleu marine

Pas d'inscriptions ni de motifs sur les vêtements, à l'exception du logo de l'Ecole sur pulls et polos: Le logo pourra être acheté à la rentrée à l'Ecole.

Pour les filles, cheveux attachés.

#### 6- Protection des données

Les informations recueillies ici sont nécessaires à l'inscription de votre enfant dans l'établissement. Elles font l'objet de traitements informatiques; seules les données répondant à des obligations légales de conservation ou d'archivage sont conservées au départ de l'élève, dans les dossiers de l'établissement. Certaines données sont transmises en application de la loi, au rectorat de l'académie et aux collectivités territoriales. Conformément à la loi "informatique et libertés" et à l'ensemble de la Réglementation Générale sur la Protection des Données personnelles, les parents bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations concernant leur enfant ou eux-mêmes. Pour exercer ce droit et obtenir communication de ces informations, les parents peuvent s'adresser au Chef d'établissement.

## 7- Règlement et Tarif de l'accueil périscolaire

#### I - GENERALITES

Le fait de confier son enfant à l'accueil périscolaire implique pour les familles de se conformer au présent règlement et d'en accepter les termes. L'accueil périscolaire est ouvert à l'ensemble des enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire. Il se déroule au sein de l'établissement. Ce service fonctionne 4 jours par semaine durant les périodes scolaires selon les modalités suivantes :

Accueil du matin de 7h00 à 8h30.

Accueil du soir de 16h30 à 18h30.

#### II - INSCRIPTIONS ET FACTURATION

L'inscription des enfants aux périscolaires est à remettre lors de leur inscription à l'école. Aucun enfant non inscrit ne sera accepté. La totalité des jours et périodes réservés lors de l'inscription sera facturée excepté si l'enfant est malade et sur présentation d'un certificat médical transmis sous 48 heures. L'inscription vaut pour l'année scolaire entière, mais pour une raison impérieuse, la famille peut demander un changement lors du passage à une nouvelle période scolaire. L'absence non justifiée donnera lieu à la facturation des heures prévues lors de l'inscription.

Le périscolaire est payable par chèque à l'ordre de l'OGEP La Valette. Il est payable d'avance pour chaque période de cours: un premier chèque doit être joint au dossier d'inscription pour la période de cours entre la rentrée des classes et les vacances de la Toussaint. Ce chèque ne sera mis en banque qu'en septembre 2024.

Puis, pour la période de cours suivante, le périscolaire est payé au plus tard avant les vacances de la Toussaint et ainsi de suite, soit avant les vacances de Noël, puis celles de Février, puis celles de Pâques. Passées ces dates, l'enfant ne sera pas accepté dans les garderies périscolaires de la période suivante et ce jusqu'à réception du paiement. Si l'enfant a été présent au-delà des indications de l'inscription, la famille recevra un rappel à régler au comptant.

En fin d'année, les familles recevront la facture globale correspondant au périscolaire. En cas d'absences dûment justifiées, elles recevront en même temps, un chèque de remboursement.

#### III – OBLIGATIONS DES BENEFICIAIRES

Par mesure de sécurité, les enfants doivent être confiés au personnel de l'accueil périscolaire du matin par les parents, ou toute autre personne habilitée mentionnée dans le dossier d'inscription. Ils sont récupérés dans les mêmes conditions auprès de l'équipe de l'accueil périscolaire du soir. Pour des raisons de sécurité, les sorties se font après présentation d'une pièce d'identité pour les personnes habilitées.

#### IV - TARIFS

L'accueil du matin, quelle que soit sa durée, sera facturé 2 euros par enfant. De la même façon, l'accueil du soir, sera facturé 4 euros quelle que soit sa durée. Ce tarif ne comprend pas le goûter, qu'il appartient aux parents de fournir dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire. L'équipe des accueils tiendront un listage des présences des enfants avec pour le soir l'heure de départ des enfants.

#### V - SANTE

En cas d'accident toutes les mesures seront prises immédiatement par l'équipe de l'accueil périscolaire (soins, hospitalisation...) conformément aux décisions des services de secours, et la famille sera prévenue simultanément.

## Ecole paroissiale de La Valette

## 8- Partie du dossier d'inscription à remettre à l'Ecole (pages 9 à 19)

Année scolaire 2024-2025

NOM de la famille : _	
Nom et prénom de(s) enfant(s):	 

(Bien reporter nom et prénom de(s) enfants (s) en haut des pages 10, 12, 14, 15, 17 et 18)

Ce dossier doit être remis dans une enveloppe 21 x 29,7 cm sur laquelle sera collée la fiche de vérification page 19, qui sera complétée par la Directrice lors d'un rendez-vous avant le 1er janvier 2024 pour les élèves actuels, ou avant le 1er mars 2024 pour les nouveaux élèves.

#### IMPRIMER LE DOSSIER UNIOUEMENT EN RECTO: AUCUN DOSSIER IMCOMPLET NE SERA TRAITE

Il comprend a minima les pages 9 à 15 et doit être accompagné des pièces suivantes :

#### Pour chaque enfant:

Une photo d'identité collée ou agrafée dans le cadre page 11

Une photocopie des vaccinations du carnet de santé même pour une réinscription

Une copie du certificat de baptême si l'enfant est baptisé pour une nouvelle inscription

Une copie du livret scolaire et des résultats de l'année scolaire en cours pour une nouvelle inscription

L'autorisation de séjour de l'enfant ou des parents pour les enfants étrangers

Si nécessaire, la page 16 pour la garderie et le chèque correspondant (encaissé en septembre) (\*)

#### Pour chaque famille:

Un chèque d'inscription de 130 € x nombre d'enfants (\*)

Un chèque pour les fournitures (encaissé en juin) (\*) de 70 € (GS, CP, CE et CM) ou 90 € (PS, MS) x nombre d'enfants

Le mandat de prélèvement (page 15) complété, signé et accompagné d'un RIB

Une photocopie du livret de famille (pour une première inscription)

La page 17 devra être fournie le 1er septembre accompagnée du règlement, si l'(les) enfants reste(nt) sur place pour déjeuner.

Les familles souhaitant présenter un dossier à la commission sociale, remplissent la page 18.

Après validation de l'inscription, nous vous demanderons d'ajouter :

Le certificat de radiation de l'établissement précédent pour chaque enfant (pour une première inscription)

Copie de l'attestation d'assurance scolaire du représentant légal pour chaque famille à fournir le 1er septembre

#### **Attention:**

- -chaque famille est tenue de déclarer à la mairie de son lieu de résidence la scolarisation de son enfant dans notre école, ce dès le mois de septembre de l'année scolaire (Un modèle de lettre vous sera fourni à la rentrée).
- -Les signatures à apposer pages 12, 14, 15, 16, 17 et 18 sont obligatoirement celles du père <u>et</u> de la mère ou du représentant légal des enfants concernés. Un parent isolé peut remplir la demande d'inscription, mais il devra joindre au dossier d'inscription, une pièce attestant qu'il détient l'intégralité de la responsabilité parentale.
- -les parents inscrivant plusieurs enfants, ne remplissent qu'un seul dossier, en lui ajoutant autant de fois la page 11 que nécessaire au nombre d'enfants. Si les enfants n'ont pas le même père et la même mère, ou si l'autorité parentale n'est pas détenue par les mêmes parents, il faudra remplir la page 10 pour chaque enfant en rappelant bien en tête de page l'(es) enfant(s) concerné(s).

(\*) : Rédiger les chèques à l'ordre de OGEP La Valette.

Nom et prénom de(s) enfan	t(s):	
* COOPDONNEE	S DES PARENTS OU AUTRES RE	EDDESENTANTS I ECALLY
PERE	S DESTARENTS OU AUTRES RE	A RESENTANTS LEGAUA
	PRENOM	
	TREFORM	
	Commune	
Adresse mail		
Tél. domicile	Tél. portable	
Situation familiale :   Marias	ge Pacs Séparation Divorce U	Jnion libre□ Parent seul □ Veuvage
_		=
Nom et adresse de l'employer	urNationalit	
Tél. professionnel	Nationalit	té
1		
MERE		
NOM de jeune fille	NOM marital	PRENOM
Adresse		
Code Postal	Commune	
Adresse mail		
Tél. domicile	Tél. portable	
	ge □Pacs □Séparation □Divorce □U	
Profession		
Nom et adresse de l'employer	urNationalite	
Tél. professionnel	Nationalite	é
AUTDE DECDONGADI E (	nrágicoz la lian avag l'anfant)	
	précisez le lien avec l'enfant) PRENOM	
	T KENOW	
Code Postal	Commune	
Tél domicile	Tél. portable	
	ge  Pacs  Séparation  Divorce  U	
	ge all aes abeparation abtivorce are	
Nom et adresse de l'employe		
Tél. professionnel	Nationalit	té
Tel. professionner		
* ASSURANCE RESPONS	ABILITE CIVILE obligatoire	
Nous nous engageons à fourn	ir, au plus tard 7 jours après la rent	trée scolaire, l'attestation d'assurance
	rant les risques civils de mon (mes) en	
Nom de mon assurance :		
	ce:	
	e mon agence :	
r	<u></u>	

### \* RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

NOM	/ à Fille ni □ Non n : □ Oui	Coller ou agrafer la photo ici		
Code Postal		Commune		
		☐ Moyenne Section ☐ CE2		
accompagné de vot	☐ Repasseription définitivente règlement.	s sur place : lundi – mardi - e (page 17) devra être four	•	•
* INFORMATION	ormulaire (page 16) S MEDICALES	) et le joindre au dossier o	d'inscription avec le rè	<u>glement</u>
Dernier rappel de D. Allergies : □Non ou Régime ou restrictio L'enfant suit-il un tr	ı □ Oui : on alimentaire : □	Oui :articulier ?		
* ETABLISSEME	NTS FREQUENTI	ES LES ANNEES PRECH	EDENTES	
Année scolaire	Classe	Nom et	t adresse de l'école	
2023-2024				
2022-2023				
2021-2022				
2020-2021				

### \* AUTORISATIONS CONCERNANT

Nom et prénom de(s) enfant(s):								
Autorisation parentale de sortie Des journées exceptionnelles d'étude et de découverte du monde période. Des renseignements plus précis seront donnés en début d de ces temps à l'extérieur.								
Personnes autorisées à venir récupérer notre enfant / nos enfants:								
1. Nom : Prénom : Tél. : /								
Tél.:/								
2. Nom : Prénom :								
Tél.://								
Personne à appeler en cas d'urgence si les parents sont injoig	nables:							
Nom : Prénom :								
Tél.:/								
Hospitalisation  Nous soussignés M. /Mme responsables lé  □ autorisons le responsable de l'Ecole à prendre toutes les mesur de notre / nos enfant(s) (hospitalisation et anesthésie).								
Respect du droit à l'image (photos de classe, sorties, activités. J'autorise la publication de l'image de mon enfant/ nos enfants pa								
Transport  Nous, soussignés, M. /Mme responsables lé  □ autorisons un parent, un enseignant ou un autre membre de l'é lors des sorties pour l'année scolaire.								
* SIGNATURES								
Nous soussignés, représentants légaux de(s) enfant(s) désigné(s) signature, avoir lu avec attention l'ensemble du dossier de dema conserver, les chapitres 1 à 7 et d'une partie à fournir à l'Ecolosignature ci-dessous, nous reconnaissons adhérer à la charte de l'intérieur (chapitre 2) et par là-même autorisons formellement les Nous adhérons au règlement financier (chapitre 3) et signons l'en Nous déclarons exacts les renseignements portés sur ce dossier d l'école de toute modification pouvant intervenir dans le courant d'Date(*)	nde d'inscription composé d'une partie à e, le chapitre 8. En particulier, par notre l'Ecole (chapitre 1), accepter le règlement sorties organisées par l'Ecole.  Ingagement financier ci-après.  Inscription et nous engageons à informer							
(*): Indiquer la date et avant de signer, écrire de votre main la mention suivante d'inscription								
V1	12							

#### \* FICHE DE MOTIVATION ET PARTICIPATION A LA VIE CONCRETE DE L'ECOLE

(A ne renseigner que pour une première inscription)

•	Comment avez-vous connu l'Ecole ?
•	Les cinq piliers du projet éducatif sont :
1.	Excellence et rigueur dans le travail scolaire
2.	Formation du caractère (vertus, éducation à la vraie liberté, sens de l'effort, sens des responsabilités)
3.	Education à la vie intérieure (spiritualité)
4.	Développement de l'esprit d'émerveillement et du sens du concret
Co	éducation avec les familles. Qu'est-ce que ces piliers signifient pour vous ?
	Ecole ne peut fonctionner qu'avec la participation des familles. Que signifie pour vous s'impliquer dans la de l'Ecole ?
— Со1	mment la scolarité de votre enfant s'est-elle déroulée jusqu'à présent ?
	<u>Services réguliers</u> us demandons aux familles de s'engager sur un service fixe dans la semaine : la surveillance de cantine et la derie du soir. Les plannings pour s'inscrire seront envoyés par mail avant la rentrée.
•	Services ponctuels
Je <sub>1</sub> -	peux me rendre disponible pour : encadrer une sortie à l'extérieur, à la journée ou demi-journée
-	quelques travaux de bricolage ponctuels
• Je j	<u>Talent</u> possède un ou plusieurs talents que je souhaite partager aux enfants :

#### \* ENGAGEMENT FINANCIER CONCERNANT

Nom	et prénom d	e(s) enfant(s)	•					
Nous, soussignés, père et mère, ou responsables légaux de (s)								
enfant(s) désignés ci-dessus, l'inscrivons(les inscrivons) pour l'année scolaire en classe(s) de et nous engageons à payer les sommes suivantes :								
Ci-ap * Fra Ci-ap	orès détail du ( nis de fournit orès détail du (	ion: 130 € pa (ou des) chèqu ure: 70 € ou ( (ou des) chèqu	e(s) (*) : <b>90 € par enfa</b> e(s) (*) :					
. Co	intribution in	ensuelle aux f	irais de scoiai	rite selon regi	ement iman	cier:		i
	Enfant 1	Enfant 2	Enfant 3	Enfant 4	Enfant 5	Soutien	Total mensuel	
	€	€	€	€	€	€	€	
mens dûme	uelle aux frai	eons conjointe s de scolarité gné et accomp	précisée ci-de	essus, selon le	mandat de p	rélèvement SI	EPA de la pa	ge 15
Nous Nous	avons pris no	te du règleme	nt financier de	e l'Ecole et ay	ant conscience	e de l'importa	nce de lui pro	curer
des r	essources cor	<mark>nplémentaires</mark>	, nous nous e	engageons à t	rouver dès qu	ue possible 3	ou 4 parrain	s qui
		haque mois (d	•		-		laire de parra	<mark>inage</mark>
disponible sur le sitewww.ecoleparoissialedelavalette.org et nous le remettons à l'Ecole.								
Date_								
Signa	nture du Père/i	représentant lé	égal	Signatur	e de la Mère/r	eprésentant lé	égal	
(*): R	édiger les chèqu	ues à l'ordre de C	OGEP La Valette	-				
V1							14	

## MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA Référence Unique du Mandat PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITE Pour le (les) enfant (s) \*:....

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'OGEP La Valette (le créancier désigné ci-dessous) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'OGEP La Valette. Une copie de ce mandat vous sera renvoyée dès sa validation, précisant la Référence Unique de Mandat. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veuillez comp	oléter les champs marqués *
Votre Nom *	Nom / Prénoms du débiteur
Votre adresse*	Numéro et nom de la rue  Code PostalVille
Les coordonnées de votre compte *	Pays
Nom du créancier I. C. S.	Code International d Identification de Votre Banque - Bic (Bank Identifier Code)  OGEP LA VALETTE
Adresse du créancier	101 AVENUE DU CHAR DE VERDUN
Montant du paiement*	Paiement récurrent une fois par mois à compter du 6 septembre 2024 jusqu'au 6 août 2025 pour la somme de
Signé à *	

Note: Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Lieu

Signature(s) \*

Veuillez signer ici

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A renvoyer à : OGEP La Valette	Zone réservée à l'usage exclusif du créancier
101, avenue du char Verdun 83160 LA VALETTE	
accompagné de votre RIB	

V1 15

#### \* FICHE D'INSCRIPTION A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Enfant: Nom:			e pour chaque enfant)			
Famille de l'enfa						
Père : nom :	préno	om:	. N	lère : nom :	_	
	,Adresse : _					
Ville :	, n° portable Père :	·	, n° portable l	Mère :	·	
indiquer dans la case	essous, cocher par une c total en bas de chaque jo par semaine et en multipl	our, la contribut liant par 35, ind	ion correspondante en iquer le montant annu	euros; ajouter les qu	uatre totaux journaliers	
	Inscription aux jours et h		_			
Matin (2 €)	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI		
Soir (4 €)					Total en €/semaine	
Total en €/jour						
			Total annuel pour 3	35 semaines de cours		
Autre(s) personn	<u>e(s) autorisées à réc</u>	cupérer l'enf	fant :			
Nom :	téléphon	e:	qualit	é :		
Nom :	téléphon	e:	qualit	é :		
Nom :	téléphon	e :	qualit	é :		
Nous soussignés, déclarons avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement et du règlement de l'Accueil Périscolaire (chapitre 7); nous nous engageons à le respecter et autorisons l'équipe de surveillance à prendre toute mesure qu'elle jugerait utile au cas où mon enfant aurait besoin de soins urgents et médicalement constatés. Nous joignons un chèque de règlement pour la première période scolaire (du 1 <sup>er</sup> septembre jusqu'aux vacances de la Toussaint); son montant est égal au total annuel calculé ci-dessus et divisé par 5, soit :euros (chèque encaissé début septembre)						
Date						
Signature du Père	/représentant légal		Signature de la Mè	ere/représentant le	égal	

(\*) : Rédiger les chèques à l'ordre de OGEP La Valette.

### \*PARTICIPATION AUX FRAIS DE SURVEILLANCE DES REPAS

Un seul formulaire par famille à apporter à l'Ecole le jour de la rentrée des classes accompagné du règlement

Nom et prénd	om de(s) enfant	(s):				
Famille:			·			
Téléphone:						
Mail:						
(rayer les men 11 H 55 et 13 l	ant(s) désigné (tions inutiles). PH 30fois un rembourseme	ar ailleurs, je so dans l'année. T	oussigné(e) m'e oute famille réa	ngage à assurer lisant 15 tours c	la surveillance le service ou plu	des repas ent us dans l'anné
	Tarif par famille	1 jour/semaine	2 jour/semaine	3 jour/semaine	4 jour/semaine	
	Tarif plein	105 €	210 €	315 €	420 €	
	glement de		_€ (*)			
Signature du I	Père/représentant	t légal	Signature	e de la Mère/rep	orésentant légal	
NOTA : Il ser	a toujours possit	ole de laisser vo	otre enfant à la c	cantine ou à la g	garderie en cas	d'imprévu.
(*) : Rédiger les chèq	ques à l'ordre de OGEP	La Valette. Vous pouve	ez établir 3 chèques mi.	s en banque en septeml	ore, janvier et avril	

17

۷1

### \*DEMANDE DE TARIF EXCEPTIONNEL REDUIT

Un seul formulaire par famille

Nom et prénom de(s) enfant(s):	
Un tarif exceptionnel réduit, qui ne sera pas en principe inférieur à la moi peut être consenti, après étude par le chef d'établissement et validation par l limitée, sur présentation de justificatifs détaillés permettant de saisir la situ	a commission sociale, éventuellement pour une durée
Nom et prénom du père:	
Nom et prénom de la mère:	
Liste des pièces fournies (bulletins de salaires, indemnités quittances de loyer, facture électricité/gaz, échéancier de p	
Montant du prélèvement mensuel (sur 12 mois) que vous êtes  Date :	prêts à accepter :
Signature du Père/représentant légal Signature	de la Mère/représentant légal
Dossier de bourse :	
Partie réservée à la commission sociale, no	a rian áarira ai dassaus
,	e rien echre ci-dessous
Décision de la commission sociale :	
Date:	
Signature	
V1	18

FICHE DE SYNTHESE		
	Année scolaire 2024-2025	
Nom de la famille		
Nom et prénom de chaque enfant		
Première inscription Oui/Non		
Page	Données à vérifier	Complet
10	Coordonnées des parents (nom, adresse, téléphone, profession)	1
10	Coordonnées de l'assurance	
11	Coordonnées de chaque enfant	
11	Classe, Repas sur place, Garderie pour chaque enfant	
11	Informations médicales pour chaque enfant	
12	Autorisations	
12	Coordonnées de la personne à prévenir si parents injoignables	
12	Signatures des deux parents (*)	
13	Fiche de motivation et participation à la vie concrète de l'école	
14	Engagement financier	
14	Promesses de don	
16	Fiche d'inscription garderie	
17	Fiche d'inscription repas	
18	Demande de tarif exceptionnel réduit	
Page	Pièces à fournir	
10	Attestation d'assurance pour l'année scolaire (début septembre)	
11	Photo de chaque enfant	
11	Copie des certificats de vaccination	
14	Chèque d'inscription	
14	Chèque de fourniture	
15	Mandat et RIB	
18	Justificatifs de la demande	
Page	Pièces facultatives	
16	Chèque pour la garderie	
17	Chèque pour la participation aux frais de surveillance des repas (début septembre)	
10	(*): si un seul parent signataire, attestation de détention de l'autorité parentale	
11	Autorisation de séjour de l'enfant ou des parents pour les enfants étrangers	
Page	Pièces à fournir pour une première inscription	
10	Copie du livret de famille	
11	Copie du livret scolaire et des résultats de l'année scolaire en cours	
11	Certificat de radiation de l'établissement précédent pour chaque enfant	
11	Copie du certificat de baptême si l'enfant est baptisé	